



*Paris, le 12 juillet 2019*

## **LA DOUANE FOUROYÉE AU COEUR DE L'ÉTÉ 2019**

### **Compte rendu du CTR du 9 juillet 2019.**

**Ce compte rendu a un côté exceptionnel car nous allons vivre la plus forte remise en cause des missions douanières depuis 1791, et ce, sans contrepartie en termes de nouvelle(s) mission(s).**

Parmi les 7 points à l'ordre du jour, il est clair qu'un seul avait une importance historique pour l'ensemble de la Douane. C'est sur ce point que nous portons toute notre attention pour être à la hauteur des événements et pour aller à l'essentiel. Nous reviendrons sur les autres points dans le futur. Il s'agit du point 4, libellé de façon trompeusement anodine :

**« L'exercice des missions fiscales en douane »**

A la lumière des événements et des informations complémentaires dont nous disposons, la direction générale eût été plus honnête d'employer comme titre :

**« Exercice : démission fiscale de la douane ».**

**L'heure est en effet très grave.** Depuis quelque temps, la direction générale travaille sur de nombreuses pistes de transfert de missions douanières à l'extérieur de la DGDDI.

L'ampleur des pistes explorées est telle que le directeur général a osé imaginer un point d'information sur ces transferts sans fournir aux organisations syndicales le moindre document sur ce qu'il a proposé au ministre.

Nous en sommes ainsi réduits à vous informer sur la base de nos informations fédérales et internes.

Si toutes les pistes de transferts (TVA, TSVR, DAFN, CI, TIC, droits de port...) sont retenues par le ministre dans l'arbitrage final, **c'est plus de 4 000 emplois douaniers qui seront condamnés (perdus ou transférés à tout jamais) !** Ce chiffre suppose cependant que nous conservions la gestion des débitants de tabac, de la filière viticole et de l'octroi de mer.

Pour résumer, seuls les droits de douane sont à ce stade « sanctuarisés » (pour combien de temps ?), soit 2 milliards d'euros sur les 84 que la douane perçoit annuellement. En clair, **il s'agirait purement et simplement d'un dépeçage de notre administration**, sans qu'aucun argument objectif ne puisse le justifier.

Compte tenu du périmètre des transferts envisagés (fiscalité principalement mais aussi sûreté avec, bien évidemment, les effets induits sur le calibrage de nos directions régionales et de nos divisions), ces destructions d'emplois toucheront principalement les services OP-CO, et, par effet induit, les services AG, sans parler de la branche SU si nous perdons totalement la mission de sûreté (plus de 500 emplois).

Au terme de ces involutions, la DGDDI serait sans doute transformée en DGD (direction générale des douanes) car, comme le dit sans humour le directeur général, notre direction ne perdrait pas la gestion des droits de douane (sic !). Cette DGD aurait en conséquence une forte coloration SU, les services OP-CO devenant très marginaux. Jusqu'à l'absorption dans un second temps de la surveillance par le ministère de l'Intérieur ?

Outre les effets sur les agents en termes de remise en cause de leur emploi et de leur localisation, les effets sur l'encadrement seraient vertigineux en raison

du faible taux d'encadrement de la SU, comparé à la branche OP/CO et *a fortiori* à la branche AG.

### **MORALE, si l'on peut dire, de l'histoire :**

- Notre direction table sur la démobilisation des personnels, dont l'encadrement.
- Notre direction a déjà mis au point les fameux EDL (éléments de langages) positifs suivants :
  - Il faut que les « douaniers se forment pour exercer des fonctions à l'extérieur de la DGD(DI), potentiellement hors du périmètre de Bercy ».
  - Il faut « désormais travailler en forte imbrication avec la DGFIP »
  - « De toute façon, les douaniers qui perdront leur travail auront la garantie de rémunération, en tenant compte que cette garantie pour les douaniers serait « extraordinaire » (*sic* RH1) dans l'appareil d'Etat ».

### **COMMENTAIRES sur les « éléments de langage ».**

- Pour le travail en forte imbrication, il faut être analytique :
  - si une mission est transférée à la DGFIP, la question est de savoir si le transfert de missions s'accompagne du transfert des emplois, auquel cas le douanier qui perd son emploi doit avoir un droit d'option de suivre son emploi.
  - Dans ce chantier, il n'y a pas symétrie, comme en 1993 : c'est la Douane qui perd des missions sans contrepartie de transfert de missions de la DGFIP vers la Douane.
  
- Pour les garanties, elles sont déjà très en deçà de celles annoncées par le DGFIP dans son courrier aux agents du 11 juillet 2019 pour sa réorganisation du réseau des impôts.
- Pour le caractère dit « extraordinaire » de la garantie de rémunération en cas de départ de la DGDDI, les douaniers doivent savoir que plus grand est l'écart entre leur rémunération actuelle (DGDDI) et la rémunération dans leur nouvelle administration d'accueil, plus la période de gel de leur rémunération sera longue (entre 5 et 10 ans selon les cas).

•Pour le fait d'aller se former pour aller travailler hors de BERCY, à la territoriale ou dans le secteur privé, nous laissons à chacun le soin d'apprécier...

## LA SUITE DES EVENEMENTS.

Un GT bi-directionnel (DGFIP/DGDDI), début septembre, devrait commencer à préciser le périmètre des missions qui seront perdues par la DGDDI, sans doute sur la période 2020-2023, avec un éclairage spécifique sur la première vague de pertes de missions dans le projet de loi Finances de 2020.

Encore une fois, nous dénonçons cette présentation pseudo-symétrique : la DGDDI perd des missions au profit de la DGFIP. Or, la DGFIP ne transfère aucune mission à la DGDDI.

Si ce GT se déroule sans mobilisation massive des personnels, **au premier rang desquels l'encadrement** (rappelons le nombre de cadres dans les filières OP-CO et AG menacées), nous pouvons craindre le pire pour cette Douane que nous aimons, à la différence des cadres dirigeants, de passage, dont certains jalourent le statut des douaniers, et des opportunistes prompts à positiver, même lorsqu'un tsunami nous menace.

**L'USD-FO**, dans le cadre d'une intersyndicale large eu égard à l'extrême gravité de la situation, appelle l'ensemble des personnels à la plus grande vigilance et donne rendez-vous à toute la communauté douanière en septembre où chacun devra être à la hauteur des événements qui s'annoncent.

\*\*\*\*\*